



14ème législature

Question N° : 68524	De Mme Valérie Corre (Socialiste, républicain et citoyen - Loiret)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports, mer et pêche		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >automobiles et cycles	Tête d'analyse >véhicules électriques	Analyse > sonorités. réglementation.
Question publiée au JO le : 11/11/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Valérie Corre interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la réglementation du bruit émis par les voitures électriques. Le très faible bruit émis par ces véhicules est un confort pour les usagers mais peut constituer un danger pour les autres utilisateurs de la route que sont les piétons et les personnes circulant en deux roues. Ils n'entendent pas les voitures électriques arriver et peuvent faire des écarts de trajectoire dangereux. Certains pays imposent aux constructeurs l'ajout d'une sonorité artificielle aux voitures électriques. Ainsi le constructeur français Renault propose aujourd'hui sur ses voitures Zoé le choix entre trois sonorités de vaisseau spatial. Demain un autre constructeur pourrait proposer d'autres sonorités, voire de la musique. Il lui demande si le Gouvernement entend réglementer la sonorité des voitures électriques.